

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 17-mars-2024

Numéro de révision 3

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit: <u>Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration</u>

Cat No.: 47173

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Thermo Fisher (Kandel) GmbH

Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany

Tel: +49 (0) 721 84007 280 Fax: +49 (0) 721 84007 300

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG

Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11

https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-

support/forms/email-us.html

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701 Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par inhalation - Vapeurs Corrosion/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité pour la reproduction Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition) Catégorie 3 (H331) Catégorie 1 (H314) B Catégorie 1 (H318) Catégorie 1B (H360D) Catégorie 1 (H370)

Date de révision 17-mars-2024

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H331 - Toxique par inhalation

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

H360D - Peut nuire au fœtus

Liquide combustible

Conseils de prudence

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

Supplémentaires Étiquetage à l'UE

Réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé Toxique pour les vertébrés terrestres

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	EEC No. 203-919-7	74.0	-
1-Imidazole	288-32-4	EEC No. 206-019-2	15.0	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Repr. 1B (H360D)
Soufre (dioxyde de)	7446-09-5	EEC No. 231-195-2	10	Press. Gas (H280) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 1 (H370) Acute Tox. 3 (H331)
lode	7553-56-2	231-442-4	1.0	Acute Tox. 4 (H332) Acute Tox. 4 (H312) Aquatic Acute 1 (H400)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter

immédiatement un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment

à l'eau et consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Inhalation En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas pratiquer le

bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Transporter la victime à l'air

frais. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel Pas de précautions spéciales requises. **de premiers secours**

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements: Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). Poudre. Jet d'eau. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés. Dioxyde de carbone (CO2), Agent chimique sec, Sable sec, Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des mugueuses. Matière combustible. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre, lodure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Éliminer les sources d'ignition.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Lieu pour matière corrosive.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 6.1 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **Belgique -** Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France -** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail.

Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018.

(http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984) **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents). **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Soufre (dioxyde de)	TWA: 1.3 mg/m ³ (8h)	STEL: 1 ppm 15 min	TWA / VME: 0.5 ppm (8	TWA: 0.5 ppm 8 uren	STEL / VLA-EC: 2 ppm
	TWA: 0.5 ppm (8h)	STEL: 2.7 mg/m ³ 15 min	heures).	TWA: 1.3 mg/m ³ 8 uren	(15 minutos).
	STEL: 2.7 mg/m ³	TWA: 0.5 ppm 8 hr	TWA / VME: 1.3 mg/m ³	STEL: 1 ppm 15	STEL / VLA-EC: 5.28
	(15min)	TWA: 1.3 mg/m ³ 8 hr	(8 heures).	minuten	mg/m³ (15 minutos).
	STEL: 1 ppm (15min)		STEL / VLCT: 1 ppm.	STEL: 2.7 mg/m ³ 15	TWA / VLA-ED: 0.5 ppm
			indicative limit	minuten	(8 horas)
			STEL / VLCT: 2.7		TWA / VLA-ED: 1.32
			mg/m ³ . indicative limit		mg/m³ (8 horas)
lode		STEL: 0.1 ppm;	STEL / VLCT: 0.1 ppm.	TWA 0.1ppm; TWA	STEL / VLA-EC: 0.1
		1.1mg/m ³	STEL / VLCT: 1 mg/m ³ .	1mg/m³	ppm (15 minutos).
					STEL / VLA-EC: 1

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

		mg/m³ (15 minutos). TWA / VLA-ED: 0.01
		ppm (8 horas)
		TWA / VLA-ED: 0.1
		mg/m³ (8 horas)

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
2-(2-Ethoxyéthoxy)ét		TWA: 6 ppm (8		32 ppm MAC; 180mg/m ³	
hanol		Stunden). AGW -		MAC	
		exposure factor 2			
		TWA: 35 mg/m ³ (8			
		Stunden). AGW -			
		exposure factor 2			
		TWA: 50 mg/m ³ (8			
		Stunden). MAK can			
		occur as vapor and			
		aerosol at the same			
		time			
		Höhepunkt: 100 mg/m ³			
Soufre (dioxyde de)	TWA: 1.3 mg/m ³ 8 ore.	TWA: 1 ppm	STEL: 1 ppm 15	STEL: 0.7 mg/m ³	TWA: 0.5 ppm 8
	Time Weighted Average	TWA: 2.5 mg/m ³	minutos	MAC: 2 ppm	tunteina
	TWA: 0.5 ppm 8 ore.		STEL: 2.7 mg/m ³ 15	MAC: 5 mg/m ³	TWA: 1.3 mg/m ³ 8
	Time Weighted Average		minutos		tunteina
	STEL: 2.7 mg/m ³ 15		TWA: 0.5 ppm 8 horas		STEL: 1 ppm 15
	minuti. Short-term		TWA: 1.3 mg/m ³ 8 horas		minuutteina
	STEL: 1 ppm 15 minuti.				STEL: 2.7 mg/m ³ 15
	Short-term				minuutteina
lode		TWA: 0.1 ppm	STEL: 0.1 ppm 15	0.1ppm MAC; 1mg/m ³	STEL: 0.1 ppm 15
	1	TWA: 1.1 mg/m ³	minutos	MAC	minuutteina
		skin absorber	TWA: 0.01 ppm 8 horas		STEL: 1.1 mg/m ³ 15
	1				minuutteina
	1				lho

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
2-(2-Ethoxyéthoxy)ét	MAK-KZGW: 24 ppm 15		STEL: 100 mg/m ³ 15		
hanol	Minuten		Minuten		
	MAK-KZGW: 140 mg/m ³		TWA: 50 mg/m ³ 8		
	15 Minuten		Stunden		
	MAK-TMW: 6 ppm 8				
	Stunden				
	MAK-TMW: 35 mg/m ³ 8				
	Stunden				
Soufre (dioxyde de)	MAK-KZGW: 1 ppm 15	TWA: 0.5 ppm 8 timer	STEL: 1 ppm 15	STEL: 2.7 mg/m ³ 15	TWA: 0.5 ppm 8 timer
	Minuten	TWA: 1.3 mg/m ³ 8 timer		minutach	TWA: 1.3 mg/m ³ 8 timer
	MAK-KZGW: 2.7 mg/m ³	STEL: 2.7 mg/m ³ 15	STEL: 2.7 mg/m ³ 15	TWA: 1.3 mg/m ³ 8	STEL: 1 ppm 15
	15 Minuten	minutter	Minuten	godzinach	minutter. value from the
	MAK-TMW: 0.5 ppm 8	STEL: 1 ppm 15	TWA: 0.5 ppm 8		regulation
	Stunden	minutter	Stunden		STEL: 2.7 mg/m ³ 15
	MAK-TMW: 1.3 mg/m ³ 8		TWA: 1.3 mg/m ³ 8		minutter. value from the
<u> </u>	Stunden		Stunden	0==:	regulation
lode	Haut	Ceiling: 0.1 ppm	Haut/Peau	STEL: 1 mg/m³ 15	Ceiling: 0.1 ppm
	MAK-KZGW: 0.1 ppm	Ceiling: 1 mg/m ³	STEL: 0.1 ppm 15	minutach	Ceiling: 1 mg/m ³
	15 Minuten		Minuten	TWA: 0.5 mg/m ³ 8	
	MAK-KZGW: 1 mg/m ³		STEL: 1 mg/m³ 15	godzinach	
	15 Minuten		Minuten		
	MAK-TMW: 0.1 ppm 8 Stunden		TWA: 0.1 ppm 8		
			Stunden		
	MAK-TMW: 1 mg/m ³ 8 Stunden		TWA: 1 mg/m ³ 8 Stunden		
	Ceiling: 0.1 ppm		Sturiueri		
	Ceiling: 0.1 ppm Ceiling: 1 mg/m ³				
	L Cennig. I mg/m²				

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Soufre (dioxyde de)	TWA: 1.3 mg/m ³	TWA-GVI: 0.5 ppm 8	TWA: 0.5 ppm 8 hr.	STEL: 2.7 mg/m ³	TWA: 1.3 mg/m ³ 8
	TWA: 0.5 ppm	satima.	TWA: 1.3 mg/m ³ 8 hr.	STEL: 1 ppm	hodinách.
	STEL : 2.7 mg/m ³	TWA-GVI: 1.3 mg/m ³ 8	STEL: 2.7 mg/m ³ 15 min	TWA: 1.3 mg/m ³	Ceiling: 2.7 mg/m ³
	STEL: 1 ppm	satima.	STEL: 1 ppm 15 min	TWA: 0.5 ppm	
		STEL-KGVI: 1 ppm 15			
		minutama.			

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

		STEL-KGVI: 2.7 mg/m ³ 15 minutama.		
lode	TWA: 3.0 mg/m ³	STEL-KGVI: 0.1 ppm 15 minutama. STEL-KGVI: 1.1 mg/m³ 15 minutama.	inhalable fraction and	TWA: 0.1 mg/m³ 8 hodinách. Ceiling: 1 mg/m³

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
2-(2-Ethoxyéthoxy)ét	Nahk				
hanol	TWA: 10 ppm 8				
	tundides.				
	TWA: 50.1 mg/m ³ 8				
	tundides.				
Soufre (dioxyde de)	TWA: 0.5 ppm 8	TWA: 1.3 mg/m ³ 8 hr	STEL: 1 ppm	STEL: 2.7 mg/m ³ 15	STEL: 1 ppm
	tundides.	TWA: 0.5 ppm 8 hr	STEL: 2.7 mg/m ³	percekben. CK	STEL: 2.7 mg/m ³
		STEL: 2.7 mg/m ³ 15 min		STEL: 1 ppm 15	TWA: 0.5 ppm 8
	tundides.	STEL: 1 ppm 15 min	TWA: 1.3 mg/m ³	percekben. CK	klukkustundum.
	STEL: 1 ppm 15			TWA: 1.3 mg/m ³ 8	TWA: 1.3 mg/m ³ 8
	minutites.			órában. AK	klukkustundum.
	STEL: 2.7 mg/m ³ 15			TWA: 0.5 ppm 8 órában.	
	minutites.			AK	
lode	STEL: 0.1 ppm 15		STEL: 0.1 ppm	STEL: 1 mg/m ³ 15	STEL: 0.1 ppm
	minutites.		STEL: 1 mg/m ³	percekben. CK	STEL: 1 mg/m ³
	STEL: 1 mg/m³ 15		TWA: 0.1 ppm	STEL: 0.1 ppm 15	
	minutites.		TWA: 1 mg/m ³	percekben. CK	
				TWA: 1 mg/m ³ 8	
				órában. AK	
				TWA: 0.1 ppm 8 órában.	
				AK	
				lehetséges borön	
				keresztüli felszívódás	

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Soufre (dioxyde de)	STEL: 2.7 mg/m ³	TWA: 1.3 mg/m ³ IPRD	TWA: 1.3 mg/m ³ 8	TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.5 ppm 8 ore
	STEL: 1 ppm	TWA: 0.5 ppm IPRD	Stunden	TWA: 1.3 mg/m ³	TWA: 1.3 mg/m ³ 8 ore
	TWA: 1.3 mg/m ³	STEL: 2.7 mg/m ³	TWA: 0.5 ppm 8	STEL: 1 ppm 15 minuti	STEL: 1 ppm 15 minute
	TWA: 0.5 ppm	STEL: 1 ppm	Stunden	STEL: 2.7 mg/m ³ 15	STEL: 2.7 mg/m ³ 15
			STEL: 2.7 mg/m ³ 15	minuti	minute
			Minuten		
			STEL: 1 ppm 15		
			Minuten		
lode	TWA: 1 mg/m ³	Ceiling: 0.1 ppm			TWA: 0.09 ppm 8 ore
		Ceiling: 1 mg/m ³			TWA: 0.5 mg/m ³ 8 ore
					STEL: 0.2 ppm 15
					minute
					STEL: 1 mg/m ³ 15
					minute

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
2-(2-Ethoxyéthoxy)ét	MAC: 5 mg/m ³		TWA: 35 mg/m ³ 8 urah	Indicative STEL: 30 ppm	
hanol			TWA: 6 ppm 8 urah	15 minuter	
			STEL: 12 ppm 15	Indicative STEL: 170	
			minutah	mg/m ³ 15 minuter	
			STEL: 70 mg/m ³ 15	TLV: 15 ppm 8 timmar.	
			minutah	NGV	
				TLV: 80 mg/m ³ 8	
				timmar. NGV	
				Hud	
Soufre (dioxyde de)	Skin notation	Ceiling: 2.7 mg/m ³		Binding STEL: 1 ppm 15	
	MAC: 10 mg/m ³	TWA: 0.5 ppm	TWA: 1.3 mg/m ³ 8 urah		
		TWA: 1.3 mg/m ³	STEL: 1 ppm 15	Binding STEL: 2.7	
			minutah	mg/m³ 15 minuter	
			STEL: 2.7 mg/m ³ 15	TLV: 0.5 ppm 8 timmar.	
			minutah	NGV	
				TLV: 1.3 mg/m ³ 8	
				timmar. NGV	
lode	Skin notation	Ceiling: 1.1 mg/m ³		Binding STEL: 0.1 ppm	
	MAC: 1 mg/m ³	TWA: 0.1 ppm		15 minuter	

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

TWA: 1.1 mg/m ³	Binding STEL: 1 mg/m³	
	15 minuter	1

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local	Effet aigu systémique	Les effets chroniques	Les effets chroniques
	(Dermale)	(Dermale)	local (Dermale)	systémique (Dermale)
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol				DNEL = 83mg/kg
111-90-0 (74.0)				bw/day
1-Imidazole				DNEL = 1.5mg/kg
288-32-4 (15.0)				bw/day
lode				DNEL = 0.01mg/kg
7553-56-2 (1.0)				bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol 111-90-0 (74.0)			DNEL = 30mg/m ³	DNEL = 61mg/m ³
1-Imidazole 288-32-4 (15.0)				DNEL = 10.6mg/m ³
Soufre (dioxyde de) 7446-09-5 (10)	DNEL = 2.7mg/m ³		DNEL = 2.7mg/m ³	
lode 7553-56-2 (1.0)				DNEL = 0.07mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce		Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	PNEC = 1.98mg/L	PNEC = 7.32 mg/kg	PNEC = 19.8 mg/L	PNEC = 500mg/L	PNEC = 0.34mg/kg
111-90-0 (74.0)		sediment dw			soil dw
1-Imidazole	PNEC = 0.13mg/L	PNEC =	PNEC = 1.3mg/L	PNEC = 10mg/L	PNEC =
288-32-4 (15.0)		0.336mg/kg			0.0425mg/kg soil
		sediment dw			dw
lode	PNEC = 18.13µg/L	PNEC = 3.99mg/kg	_	PNEC = 11mg/L	PNEC = 5.95mg/kg
7553-56-2 (1.0)	-	sediment dw		_	soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	PNEC = 0.198mg/L	PNEC =		PNEC = 444mg/kg	
111-90-0 (74.0)		0.732mg/kg		food	

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

		sediment dw		
1-Imidazole	PNEC = 0.013mg/L	PNEC =		
288-32-4 (15.0)	_	0.0336mg/kg		
		sediment dw		
lode	PNEC = 60.01µg/L	PNEC =		
7553-56-2 (1.0)		20.22mg/kg		
		sediment dw		

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Viton (R)	Voir les	-	EN 374	(exigence minimale)
	recommandations			
	du fabricant			

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

de l'expérience

Type de filtre recommandé : Filtre à particules

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Conserver une ventilation adéquate

Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le

filtre, FR141

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

État physique Liquide

Aspect

Odeur Aucune information disponible Seuil olfactif Aucune donnée disponible Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible Point de ramollissement Aucune donnée disponible Point/intervalle d'ébullition 202 °C / 395.6 °F

Liquide combustible Inflammabilité (Liquide) D'après les données d'essai

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Point d'éclair 92 °C / 197.6 °F Méthode - Aucune information disponible

Liquide

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Hq

Sans objet

Aucune donnée disponible Viscosité

Hvdrosolubilité Immiscible

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

log Pow Composant 2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol -0.8 1-Imidazole -0.02 lode 2.49

Pression de vapeur 23 hPa @ 20 °C

Densité / Densité 1.1 g/cm3 @ 20 °C Densité apparente Sans objet Liquide Densité de vapeur Aucune donnée disponible (Air = 1.0)

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

explosifs air / vapeur des mélanges possibles Propriétés explosives

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Sensible à l'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune information disponible.

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agent réducteur. Agent comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx). Oxydes

de soufre. lodure d'hydrogène.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Oral(e) Cutané(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Inhalation Catégorie 3

Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation	
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	6031 mg/kg (Rat)	9143 mg/kg (Rabbit) 4200 μL/kg (Rabbit) 6 mL/kg (Rat)	LC50 > 5240 mg/m ³ (Rat) 4 h	
1-Imidazole	970 mg/kg (Rat)	-	-	
Soufre (dioxyde de)	-	-	Per CGA P-20: 2500 ppm/1hr (
lode	315 mg/kg (Rat)	1425 mg/kg (Rabbit)	4.588 mg/L 4h (Rat)	

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Catégorie 1 B

c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 1 oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Peau

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

Aucune donnée disponible

f) cancérogénicité; Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction; Catégorie 1B

h) toxicité spécifique pour certains Catégorie 1

organes cibles - exposition

unique;

répétée;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

Aucune donnée disponible

Organes cibles

Aucun(e) connu(e).

j) danger par aspiration;

Aucune donnée disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique,

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité Effets d'écotoxicité

Contient une substance:. Très toxique pour les organismes aquatiques. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	LC50: 11600 - 16700 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas) LC50: 11400 - 15700 mg/L, 96h flow-through (Oncorhynchus mykiss) LC50: 19100 - 23900 mg/L, 96h flow-through (Lepomis macrochirus) LC50: = 10000 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus)	(Daphnia magna)	
1-Imidazole		EC50: = 341.5 mg/L, 48h (Daphnia magna)	EC50: = 82 mg/L, 96h (Desmodesmus subspicatus) EC50: = 130 mg/L, 72h (Desmodesmus subspicatus)
lode	Oncorhynchus mykiss: LC50 = 1,7 mg/l/96 h	EC50 = 0,2 mg/l/48 h	-

Composant	Microtox	Facteur M
1-Imidazole	= 1200 mg/L EC50 Pseudomonas putida 17 h = 231 mg/L EC50 Photobacterium phosphoreum 30 min	
lode	-	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance
Dégradation dans l'usine de
traitement des eaux usées

Immiscible à l'eau, peuvent persister, d'après les informations fournies.

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Il est possible que la substance soit sujette à bioaccumulation

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)		
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	-0.8	Aucune donnée disponible		
1-Imidazole	-0.02	Aucune donnée disponible		
lode	2.49	Aucune donnée disponible		

12.4. Mobilité dans le sol

Improbable tout déversement de pénétrer dans le sol Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau Le produit s'évapore lentement Mobilité peu probable dans l'environnement du fait de sa faible solubilité dans l'eau. Improbable tout déversement de pénétrer dans le sol

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

12.5. Résultats des évaluations PBT Pas de données disponibles pour l'évaluation. et vPvB

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

locales.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Les quantités importantes affectent le pH et sont nocives pour les

organismes aquatiques.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU UN3267

14.2. Désignation officielle de Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a.

transport de l'ONU

Nom technique (Imidazole)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage III

<u>ADR</u>

14.1. Numéro ONU UN3267

14.2. Désignation officielle de Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a.

transport de l'ONU

Nom technique (Imidazole)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage III

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

IATA

UN3267 14.1. Numéro ONU

Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a. 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

(Imidazole) Nom technique

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage Ш

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à

Pas de précautions spéciales requises.

prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac Non applicable, les produits emballés

conformément aux instruments de

I'OMI

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Chine, X = liste, Australie, U.S.A. (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Korea (KECL), Chine (IECSC), Japan (ENCS), Philippines (PICCS), Taiwan (TCSI), Japan (ISHL), New Zealand (NZIoC), Japan (ISHL). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	203-919-7	ı	-	X	X	KE-10467	X	X
1-Imidazole	288-32-4	206-019-2	-	-	X	X	KE-20937	X	X
Soufre (dioxyde de)	7446-09-5	231-195-2		-	X	X	KE-32567	X	X
lode	7553-56-2	231-442-4	-	-	Х	X	KE-21023	X	-

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	Х	ACTIVE	Х	-	Х	X	Х
1-Imidazole	288-32-4	Х	ACTIVE	Х	-	X	X	X
Soufre (dioxyde de)	7446-09-5	Х	ACTIVE	Х	-	X	Х	Х
lode	7553-56-2	X	ACTIVE	X	-	X	Х	Х

Légende: X - Listé '-' - Not Listed KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	-	-	-
1-Imidazole	288-32-4	-	Use restricted. See entry 30. (see link for restriction details) Use restricted. See entry 75. (see link for restriction	-

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

			details)	
Soufre (dioxyde de)	7446-09-5	-	Use restricted. See entry	-
			75.	
			(see link for restriction	
			details)	
lode	7553-56-2	-	Use restricted. See entry	-
			75.	
			(see link for restriction	
			details)	

Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	111-90-0	Sans objet	Sans objet
1-Imidazole	288-32-4	Sans objet	Sans objet
Soufre (dioxyde de)	7446-09-5	Sans objet	Sans objet
lode	7553-56-2	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Prendre en compte la Dir 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Réglementations nationales

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	WGK1	
1-Imidazole	WGK2	
Soufre (dioxyde de)	WGK1	
lode	WGK 2	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
2-(2-Ethoxyéthoxy)éthanol	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component Suisse - Ordonnance sur la Suisses - Ordonnance sur la Suisse - Ordonnance de l

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

	réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
lode 7553-56-2 (1.0)	Substances interdites et réglementées	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H331 - Toxique par inhalation

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

H360D - Peut nuire au fœtus

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H332 - Nocif par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Légende

nouvelles

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

(Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

Inventory of Chemical Substances) KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

canadienne des substances non domestiques

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

section 8(b), inventaire

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

LC50 - Concentration létale à 50%

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

RPE - Équipement de protection respiratoire

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air **Transport Association**

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques,

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essai

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

ALFAA47173

Page 16/17

Karl Fischer Composite T1, for volumetric one-component titration

Date de révision 17-mars-2024

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Préparée par Département sécurité du produit.

Date de révision 17-mars-2024

Sommaire de la révision Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité